

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING –SA- « DH »

Siège Social : Immeuble le Dôme rue du Lac Léman Les Berges du Lac – Tunis

Suite à la vacance constatée au niveau du poste d'administrateur représentant les petits porteurs, l'Assemblée Générale de Délice Holding, tenue le 20 juin 2019, avait décidé de lancer un appel à candidature pour l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 septembre 2019.

Souhaitant se conformer avec les nouvelles dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 sur l'amélioration du climat des investissements, notamment la désignation de deux administrateurs indépendants et la modification du mode de gouvernance par la dissociation entre le poste du président du conseil d'administration et celui du Directeur Général, les administrateurs de notre société, envisagent de convoquer les actionnaires pour une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire afin de se conformer aux nouvelles dispositions.

Tenant compte de ces éléments, il a été jugé judicieux de convoquer les actionnaires en une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire, et dont les ordres du jour comporteront respectivement :

Assemblée générale ordinaire :

- Nomination d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, et
- Nomination d'un/deux Administrateur indépendant (s).

Assemblée générale extraordinaire :

- Modification du mode de gouvernance de la Société ;
- Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ; et
- Mise à jour des statuts.

A ce titre, l'assemblée générale prévue initialement pour le 19 septembre 2019 a été reportée pour la date du mercredi 11 décembre 2019.